



Communiqué de presse

Montpellier, Toulouse, le 27 mars 2026

Carole Delga : « 10 ans de combat pour que justice soit rendue : la vérité triomphe face aux manœuvres politiques du Rassemblement national »

À la suite de la décision rendue par la Cour de révision et de réexamen ce jeudi 26 mars 2026, saisie après la condamnation de la France par la Cour européenne des droits de l'homme (CEDH) en juillet 2024, Carole Delga a été totalement innocentée des faits de discrimination qui lui étaient reprochés par Julien Sanchez à l'encontre de la commune de Beaucaire.

Après dix années de procédure, la justice met définitivement un terme à cette affaire. Elle annule la décision rendue en 2019 par la cour d'appel de Nîmes, jugée contraire aux droits fondamentaux par la CEDH.

Carole Delga réagit :

« Pendant dix ans, j'ai dû me battre pour faire reconnaître qu'aucune infraction n'avait été commise, contrairement à ce que racontaient Julien Sanchez, Louis Aliot et autres sur les plateaux TV. Il a fallu aller jusqu'à la Cour européenne des droits de l'homme (CEDH) pour que mes droits soient reconnus. Aujourd'hui, la justice française confirme pleinement mon innocence et, décision assez rare pour être relevée, annule définitivement le jugement rendu en 2019 par la Cour d'appel de Nîmes.

C'est une réparation importante. Elle vient laver ce que le Rassemblement national (RN) cherche régulièrement à faire : me salir et entacher mon engagement. En la matière, l'extrême droite a une stratégie établie qui doit être connue : la conflictualisation permanente, à bas bruit mais violente, de la vie publique et la remise en cause régulière des décisions prises à la majorité dans nos assemblées locales élues par le peuple.

Depuis mon élection en 2016, faute de projet, le RN a multiplié les procédures (9 au total) à mon encontre, sans jamais obtenir gain de cause. Voilà son vrai visage. Je ne cesserai jamais de dénoncer ces méthodes. Elles fragilisent notre vie démocratique.

Aujourd'hui, justice est rendue. Elle rétablit la vérité et rappelle la confiance que m'ont accordée très majoritairement les habitants d'Occitanie. Ce combat, je l'ai aussi porté au nom des milliers d'élus de la République qui, au sein de leurs assemblées, sont souvent injustement attaqués et entravés dans leur capacité à décider et à agir pour l'intérêt général. »

Pour rappel, cette affaire portait sur la non-signature provisoire par la Région du contrat de ville entre l'état, la communauté de communes de Beaucaire Terre d'Argence et la commune de Beaucaire dont Carole Delga estimait, comme son prédécesseur, président de la Région Languedoc-Roussillon, le contenu insincère. Suite à des modifications de ce document, en accord avec l'Etat, la Région a voté et signé en 2016 ce contrat de ville. Cet arrêt de 2019 concernait donc un document adopté en 2016 par toutes les parties prenantes.

■ Contact presse :

Coralie Momboisse : coralie.momboisse@laregion.fr - Tél. : 05 61 33 53 58 - Port. : 07 88 56 06 42
service.presse@laregion.fr